# ABDS SECURITE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 2 000,00 €
Siège social : 22 avenue d'auvergne
93220 GAGNY
793 652 082 RCS BOBIGNY

_____

## PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 01 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre ,
Le premier septembre, à dix heures,
Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.
Sont présents ou représentés :

- Aymeric BOUGET DOS SANTOS, propriétaire de 50 parts
- Carine COURAGE, propriétaire de 50 parts

soit un total de 100 parts
sur les cent (100) parts composant le capital social.

Carine COURAGE préside la séance en qualité d'associée, présente et acceptant, possédant ou représentant le plus grand nombre de parts.
Le quorum étant atteint, la Présidente constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des deux tiers des parts détenues par les associés présents ou représentés.
La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.
Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert de siège social,

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance.
Enfin elle déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de transférer le siège social de 22 avenue d'auvergne, GAGNY (Seine Saint Denis), à 93220 Gagny,au 41 avenue des Marguerites,93370 Montfermeil à compter du 01 septembre 2024.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par l'unanimité des associés représentants plus de la moitié des parts sociales.**

**DEUXIÈME RESOLUTION**

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

**Article 4 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé : 41 avenue des Marguerites 93370 Montfermeil.
Le reste de l'article demeure inchangé.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par l'unanimité des associés représentants plus de la moitié des parts sociales.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance, le Président de séance et les associés ou leurs mandataires.

- Aymeric BOUGET DOS SANTOS



- Carine COURAGE

